



JUSTICIA ASBL

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme
et du droit international humanitaire.

Adresse : 94 avenue Adoula coin des usines , Tél : +243994075131, +243971654932,
Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC Email: justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justicia-asbl.com

COMMUNIQUE DE PRESSE N°016/JUST/2026

JUSTICIA ASBL ALERTE CONTRE TOUTE TENTATIVE DE POLITISATION DES UNIVERSITES, INSTITUTS SUPERIEURS ET CENTRES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN RD CONGO

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits humains et de développement basée en République démocratique du Congo, a lu avec attention la note circulaire N°019/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/ MMK /2026 du 5 juin 2026 de la Ministre de l'enseignement supérieur, universitaire, recherche scientifique et innovations, la professeure Marie-Thérèse Sombo Ayanne Safi Mukuna, adressée à tous les responsables des institutions supérieures, universitaires et de recherche convoquant l'organisation du Colloque national scientifique sur l'évaluation de la Constitution du 18 février 2006, dont l'objectif principal est «*de conduire une analyse scientifique approfondie de la dite Constitution en vue de formuler des recommandations susceptibles de renforcer l'Etat de droit, la gouvernance démocratique et le développement durable en RD Congo*».

JUSTICIA Asbl souligne que conformément à l'ordonnance N°25/293 du 15 décembre 2026, ce ministère a comme rôles notamment : *la conception, élaboration et mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les secteurs qui leur sont confiés, la mise en œuvre de la politique du gouvernement pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et les antivaleurs, et l'orientation de la recherche scientifique et technologique vers l'appui aux efforts de reconstruction et de développement du pays.*

Ainsi, dans un contexte politique et social tendu où le Président de la République et les tenants de la majorité au pouvoir(dont les membres du gouvernement) ont exprimé clairement leur volonté de changer de Constitution, où bien des partisans du pouvoir actuel ont menacé, proféré des injures et imputations dommageables - sans être inquiétés par la justice - contre ceux qui se sont prononcés ou se prononceraient contre le changement ou la révision de la loi fondamentale, JUSTICIA asbl craint que cette initiative de la Ministre professeure Marie-Thérèse Sombo Ayanne Safi Mukuna, ne consacre simplement une instrumentalisation des universités, instituts supérieurs et centres de recherche scientifique, plus à des fins partisans politiques, que celles du savoir scientifique et de l'intérêt général.

JUSTICIA Asbl rappelle que la Loi-cadre N°14/004 du 11 février 2014 sur l'enseignement nationale reconnaît que : « *La recherche dans les établissements d'enseignement supérieur et universitaire vise le développement de la science en vue de la transformation de la société. Elle est le moteur de développement, et la recherche est libre*».

JUSTICIA Asbl qui reste toujours attachée aux débats scientifiques et transparents pour concourir à la paix et au développement du pays, exhorte le gouvernement congolais à mobiliser pourtant beaucoup plus de ressources pour convoquer pareils colloques pour rechercher des solutions systémiques et durables aux détournements des deniers publics, à la corruption endémique, à l'insécurité dans l'Est du pays, à

l'exploitation illégale des ressources naturelles, à l'accès de la population à une justice juste et équitable, etc¹.

Tout en réaffirmant pleinement le droit du gouvernement d'associer les différents partenaires de l'éducation et de recherche scientifique pour des questions majeures de la vie nationale, il y a lieu de constater que cette initiative du **Ministre de tutelle** des universités, instituts supérieurs et centres de recherche scientifique congolais n'offre jusque-là aucune garantie, ni de neutralité, ni d'impartialité de ses recommandations futures, lesquelles risqueraient d'écorcher gravement le principe de la liberté de recherche scientifique, du fait des fortes pressions politiques constatées.

Pour JUSTICIA Asbl, il est préférable que la recherche scientifique libre soit au service des droits humains et de la paix, et qu'elle ne concoure nullement à creuser davantage le fossé de la division et des fractions sociales. Il est donc de la responsabilité des dirigeants politiques à privilégier l'intérêt général et ne pas politiser les universités, instituts supérieurs et centres de recherche scientifiques congolais.

Fait à Kinshasa, le 09 juin 2026

Pour JUSTICIA Asbl
Maitre Timothée MBUYA
Président



¹ Article 220 de la Loi-cadre N°14/004 du 11 février 2014 sur l'enseigne nationale stipule que « Les Pouvoirs publics et les différents acteurs de développement recourent en priorité aux services, structures et chercheurs nationaux de l'enseignement supérieur et universitaire pour rentabiliser au mieux les ressources humaines, matérielles et financières disponibles»